

- **5 Octobre** – EIOPA : Publication d'un [rapport](#) examinant l'impact de l'inflation sur les assureurs en Europe.
- **6 Octobre** – EIOPA : Présentation de ses [priorités](#) stratégiques pour 2024.
- **26 Octobre** – BCE : Dans un [communiqué de presse](#), il est annoncé que le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, ceux de la facilité de prêt marginal et ceux de la facilité de dépôt restent inchangés (à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %).

NOUVELLES AVANCEES DANS L'INTEGRATION DES RISQUES CLIMATIQUES

Les incertitudes liées à l'évolution du climat continuent à alimenter l'actualité de l'assurance. Ceci s'accompagne assez naturellement d'une évolution de la réglementation. Déjà en 2022, l'EIOPA publiait un « Guide d'application pour évaluer la matérialité des impacts du changement climatique et utiliser des scénarios de changement climatique dans l'ORSA » (voir [Actu'Air 09/22](#)).

Le sujet s'invite cette année encore dans le cadre de la publication du volumineux [règlement délégué 2023/894](#) révisant la réglementation relative au reporting périodique des entreprises vers leurs autorités de surveillance. Certes, il s'agit d'un [insert parmi les 1800 pages](#) décrivant les tableaux et les instructions pour les remplir, mais cela traduit bien l'attention accrue du régulateur pour les risques climatiques auxquels sont exposées les entreprises, et notamment au travers de leurs actifs représentatifs, avec l'introduction d'un nouvel état S.06.04.

Rappelons que les risques climatiques se répartissent en 2 familles : les risques « physiques » et les risques « de transition ». Les premiers concernent les répercussions directes des catastrophes naturelles, les seconds se rapportent aux conséquences financières des mesures mises en place pour réduire les premiers, en ce compris les aspects opérationnels, juridiques et réputationnels. Les risques climatiques dans leur ensemble affectent les passifs des entreprises d'assurance, surtout non-vie. A l'actif, les assureurs sont plutôt concernés par les impacts du risque de transition sur la valorisation des titres détenus en portefeuille. Ils peuvent néanmoins aussi détenir des biens matériels, tels que des immeubles, qui peuvent être impactés par les conséquences des risques physiques.

Dans le nouvel état S.06.04, les entreprises devront fournir un indicateur de risque (KPI) touchant leurs actifs. La méthode de calcul de ces KPI est laissée à l'appréciation des déclarants, mais ils devront refléter une mesure de l'exposition aux risques, qu'ils soient physiques ou de transition. L'EIOPA préconise d'utiliser les codes NACE pour classer les investissements et assurer une cohérence avec les scénarios inclus dans l'ORSA. Si un assureur ne mentionne pas de KPI pour l'une des familles, il devra présenter une justification adéquate, par exemple, une détention non significative d'immeubles. Ces mesures s'appliquent dès le prochain reporting au 31 décembre 2023.

En parallèle aux évolutions réglementaires, de nombreuses études sont aussi menées par différents acteurs pour essayer de quantifier au mieux les impacts des risques climatiques. Ce fut encore récemment le cas en France avec une étude menée

conjointement par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR – réassureur public) et Météo France.

Pour rappel, chez nos voisins français, l'Etat a mis en place un [régime de protection contre les catastrophes naturelles](#) dès 1982. Ce régime est géré par la CCR et est financé par une cotisation incluse dans les contrats d'assurance de dommages (MRH, auto, etc.). Notons au passage que c'est également le cas dans d'autres pays, comme la Belgique et l'Allemagne où une protection analogue est mise en place par l'inclusion automatique de couvertures climatiques dans les polices incendie. Au Grand-Duché, la couverture optionnelle est présente dans la grande majorité des contrats.

L'objectif de l'étude de la CCR était de mesurer la hausse de la sinistralité et des coûts associés dus aux catastrophes naturelles à l'horizon 2050. Ces travaux sont basés sur 2 scénarios de hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES) définis par le GIEC. Le premier, le « RCP 4.5 », est considéré comme l'objectif à atteindre, tandis que le second, le « RCP 8.5 », représente le scénario le plus pessimiste, envisagé en cas d'absence totale de contrôle des émissions de GES. Selon le scénario étudié, la CCR estime la hausse de la sinistralité à horizon 2050 entre 27% et 62%, et même entre 47% et 85% en prenant en compte l'augmentation du nombre de biens couverts. Ces résultats doivent évidemment s'interpréter avec une marge d'erreur liée à l'horizon temporel et aux jugements d'experts compris dans les scénarios du GIEC, mais il est évident qu'ils convergent vers une hausse substantielle du coût de la couverture.

Cette augmentation attendue du coût de la garantie catastrophe naturelle pose la question de la soutenabilité à long terme du régime français pour lequel la CCR préconise une augmentation graduelle de la surprime prélevée sur les contrats d'assurance de dommages. Au-delà de ce cas français, d'autres exemples récents comme en Floride, posent la question même de l'assurabilité des risques liés aux catastrophes naturelles, particulièrement dans les régions les plus exposées et là où les couvertures sont facultatives.

Dans une perspective à plus court terme, on notera un accroissement, déjà perceptible, de la part de la composante catastrophe naturelle dans le [SCR des assureurs non-vie](#).

EVENEMENT A VENIR

- 16 novembre 2023 : **Morning FORSIDES** : [Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024](#)
- 30 novembre 2023 : **Morning FORSIDES** : [Modèle prédictif du risque d'inondation – Deuxième épisode](#)

Indice	MSCI World	Eurostoxx 50	Euribor 1 an	Bund 10 ans
Cours de l'indice au 31/10/2023	2.768,62	4.061,12	4,05%	2,81%
Variation YtD	6,38%	7,05%	+76 bps	+24 bps

Pour recevoir systématiquement les prochains

Actu' Air de Forsides :

communication@forsides.lu

- T. +352 27 860 576 – Arnaud COHEN
- T. +32 485 40 70 54 – Xavier COLLARD
- T. +352 621 204 807 – Jean-Paul ANDRE-DUMONT
- T. +352 691 995 471 – Marie UZUREAU

LES DERNIERS ACTU' AIR :

Actu' Air n°76 : [Septembre 2023](#)

Actu' Air n°77 : [Octobre 2023](#)